Journal de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 2 FEVRIER 1889.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. A. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la nouvelle Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels et spéciaux ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2.00; Vingtième de Billet $1.00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000	est	$300,000
1 Lot de	100,000	est	100,000
1 Lot de	50,000	est	50,000
1 Lot de	25,000	est	25,000
2 Lots de	10,000	est	20,000
5 Lots de	5,000	est	25,000
25 Lots de	1,000	est	25,000
100 Lots de	500	est	50,000
200 Lots de	300	est	60,000
500 Lots de	200	est	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500	est	$50,000
100 Lots de	$300	est	30,000
100 Lots de	$200	est	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100	est	$99,900
999 Lots de	$100	est	99,900
3,134 Lots se montant à			$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à nos frais. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert à moins de notre nom à un prix moindre est contrefait et sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets signés par le président d'une institution dont la Loterie a été chassée dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans DÉSHONNÊTES.

$300,000

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande.—Une cuisinière blanche, Française, pour une petite famille; doit fournir des recommandations. S'adresser No 314 rue St-Charles, coin Clio. 30 janv—3f

UNE dame de la campagne demande une personne sérieuse comme femme de ménage et compagne. Française préférée. Ecrire, avec références, A. M. Déj 2340 *P. O.* 30 Jan—1f

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de maladie et désirant se retirer des affaires, on vendra un café et pension. S'adresser à la lettre "B," bureau du journal. 31 janv—1sem

A LOUER.

A LOUER, coin Orléans et Robertson, magasin, résidence au 1er, livraison au 1er février. S'adresser aux Frères Fourier, 138 Orléans. 20 janv—2 sem. D. Mer. V.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Le partage que le deux mars 1888, jugement a été rendu dans cette cour dans la cause suivante, dans les mots et avec les chiffres ci-après: Adolphe Bosq, vs. Emily Maus, sa femme, No 22,023. Sur motion d'Ernest Morel, avocat du demandeur, et en présumant des preuves à l'appui de sa demande, et la loi, ainsi que le témoignage étant en sa faveur; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du dit demandeur, Adolphe Bosq, et contre la défenderesse, Emily Maus, sa femme, confirmant le défaut enregistré le 7 février et décrétant un divorce à vincule matrimonii entre eux et au trais de la demanderesse.

Jugement rendu le 2 mars 1888.
Jugement signé le 8 mars 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-et-unième jour de mars dans l'année de Notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-huit.

W. O. McDONNELL,
Député Greffier.

2 fev—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Adolphe Emile Schridecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Division B. No 25,036. Les créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de A. L. Usiac, avocat, No 62, rue Bienville. Les créanciers de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

CHARLOTTE FROUILLY,
Veuve de A. E. Schridecker,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Administratrice.

31 jan—31—1, 2 fév.

ANNONCES JUDICIAIRES

JENETS PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., et les marchandises d'une conserie.

Fred V. Clerc vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,844.—En vertu d'un ordre de vente, daté 30 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédurai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 4 février 1889, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local coin des rues Magazine et Josephine, les ustensiles de cuisine, comptoirs, étagères, installations de gaz, glacière. Ainsi un assortiment de candis, bonbons et marchandises d'une conserie, conformément à un inventaire enregistré en temps buvant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
et gardien provisoire dans l'affaire ci-dessus.

1 fev—1 2 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,897—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet No 818, borné par les rues Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Sheriff Civil, et mesurant, en mesure américaine, 44 pieds de dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Muna et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 133 pieds 2 pouces sur la rue Muna, commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Muna et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 24 pieds 9 pouces sur la rue Gasquet, la dite portion de terre a une profondeur de 114 pieds 10 pouces et une ligne de façade à la rue Scott, et dans le fond étroit de 50 pieds 3 pouces et une ligne, formant une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart au plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et droit de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle ils seront délivrés, et conservé avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les charges dues pour l'année 1889, en sus du prix énoncé ci-dessus pour chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'UNE ACTION.

Victor Leloray vs. Edwin Deblieux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,052.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement de la ville de Carrollton, ainsi que l'ancienne ville de Carrollton, maintenant Ilet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par Cayenne Carrollton et les rues Short et Jena, les dits Ilet maintenant St-Charles, et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Boisson, voyer, le 9 décembre 1840, déposé à l'étude de Boudousquie, ancien notaire, et mesure cinquante trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Short de cent vingt huit pieds et conformément au plan déposé à l'étude de Charles E. Fourier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges avantages et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 janv—2, 9, 16, 23, 30—2 fev.

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lizette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 103—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 4 février 1889, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Lizette M. Dexter dans un certain poteau maintenant en suspens devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ayant titre Lizette M. Dexter vs David Bidwell, No 20 846 Division H, du dossier de ladite cour, le dit procès fut entamé le 16 avril 1887, dans lequel elle prétend être la seule héritière de feu B. de Bar et comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite. Et certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations chaises, scènerie, machinerie, appareils, enseignes qui y sont et lui appartenant, situé dans l'Ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendeur a déposé une réponse lui donnant droit de la dite propriété et appelant en garantie son vendeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 janv—4, 11, 18, 25 fév—2ms

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Verret.
Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1889, la propriété suivante, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1890 pieds de face au Canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2[illegible] pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1208 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1208 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire. 29jan—29 fév 2 9 16 23 mars2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûloirs à café, rôtissoires, grande théière ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 23 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encanguire des rues Ursulines et Dorgenois, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 21 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus:

Un bon cheval, deux brûloirs à café, théière et deux fontaines.

Conditions—Comptant sur les lieux.

24 janv—24 25 26—2 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence
A deux étages bien situés.
Coin des rues Ursulines et Dorgenois.
Nouvellement bâtis et d'un beau style.
—Aussi—
Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de
Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," date 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci dessus.

1° Le magasin commercial, commode et attrayant, et résidence, coin adjoint des rues Ursulines et Dorgenois, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 312, borné par les rues Ursulines, Broad, St. Philippe et Tonti, composé de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade à la rue Ursulines, sur 122 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement peinte, à deux étages, couverte en ardoise, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au dessus, cuisine, cabinets, chambres à coucher, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de cars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une épicerie fairedu l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 122 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qu'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et jouit d'une vue magnifique, possède d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—En tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle ils seront délivrés et conservé avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les charges dues pour l'année 1889, en sus du prix énoncé ci-dessus pour chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de banques et d'assurances et autres, à l'encan.

Succession de George McCloskey.

No 24,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1889, il sera vendu à l'encan, les actions de valeur ci-après décrites, à savoir:

Soixante-cinq (65) actions de la Hibernia Insurance Co.

Cent (1) action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange.

Cinq (5) actions de la Southern Manufacturing and Reporting Company.

Une (1) action de la Audubon Driving Club.

Cinq (5) actions de la Orleans Manufacturing Co.

Une (1) action de la New Louisiana Jockey Club.

Vingt-cinq (25) actions de la Traders Bank of New Orleans.

Seize (16) actions de la Cold Storage Company.

Une (1) action de la Pass Christian Artesian Well Co.

Cinquante (50) actions de la New Orleans and Alabama Coal and Mining Company.

Dix (10) actions de la Tuskaloosa Iron, Coal and Land Company.

Dix (10) actions du Crescent City Brewing Company.

Une (1) action de la Merchants Exchange of St. Louis.

Cinquante (50) actions de la Bank of Commerce of New Orleans.

Deux (2) actions de la New Orleans Produce Exchange.

Deux (2) actions du Lafayette Brewing Company.

Cinq (5) bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans de 5[illegible] chacun.

Conditions—Comptant avant le transfert.

27 janv—27—2 3 9 16f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 100 rue Franklin.
Cottage sur les rues Gravier et Miro.
Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, le lot de terre ci-dessus décrit comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers au plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dites billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur. L'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurances. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

2 janv—2 12 19 26—2f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Comptes ouverts, etc.—Succession de Joachim Rapp, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 25,501.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 13 février 1889, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1889, par compte de la dite succession: Divers comptes ouverts d'après un inventaire enregistré en cour.—Conditions comptant.

2 fev—2, 6, 11, 12, 13

Propriété de valeur
Améliorée et vacante,
Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les lots vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1889, par compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul, étant le lot qui se trouve entre les rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 29 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés du trois lots qui ont été achetés de la "Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 10me jour de juin 1840.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en grati, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connu par le numéro municipal 2212 rue Gravier. Adjugé par le défaut de Alexandre Duvernay, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues **Gravier, Gironde** (maintenant Howard), **Perdido et Frères**, désigné par le numéro dix-neuf, sur une esquisse faite par J. A. Duhe, ancien voyer, le 11 juillet 1842, et annexé à un acte passé le 10me jour de même mois, devant A. Hero, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 20 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** (ou Howard sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme les Nos 8, 9 et 10, dans l'Ilet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 8 fermant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées prises séparément et ensemble: un tiers en plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de garantie ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé en tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties et aux taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2.. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. P. Fernandez de Trava vs. ses créanciers—No 25,146—Division B—Ordre de Cour—Succession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Trava, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, à son bureau, No 77 rue Douane, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.

24 janv—31 au 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Le partage que le 4 décembre 1888, jugement a été rendu dans cette cour dans la cause suivante, dans les mots et avec les chiffres ci-après: Adolphe Bosq, vs. Emily Maus, sa femme, No 22,023. Sur motion d'Ernest Morel, avocat du demandeur, et en présumant des preuves à l'appui de sa demande, et la loi, ainsi que le témoignage étant en sa faveur; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du dit demandeur, Adolphe Bosq, et contre la défenderesse, Emily Maus, sa femme, confirmant le défaut enregistré le 7 février et décrétant un divorce a vincule matrimonii entre eux et au trais de la demanderesse.

Jugement rendu le 2 mars 1888.
Jugement signé le 8 mars 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-et-unième jour de mars dans l'année de Notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-huit.

W. O. McDONNELL,
Député Greffier.

2 fev—2f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées.
Dans le Premier District.
No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.
Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.
Coin des rues Dryades et Lafayette.
No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul**, étant le lot qui se trouve entre les rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 29 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés du trois lots qui ont été achetés de la "Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 10me jour de juin 1840.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en grati, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connu par le numéro municipal 292 rue Gravier. Adjugé par le défaut de Alexandre Duvernay, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues **Howard, Perdido et Gravier**, désigné par le numéro dix-neuf, sur une esquisse faite par J. A. Duhe, ancien voyer, le 11 juillet 1842, et annexé à un acte passé le 10me jour de même mois, devant A. Hero, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 20 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** (ou Howard sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme les Nos 8, 9 et 10, dans l'Ilet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 8 fermant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées prises séparément et ensemble: un tiers en plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de garantie ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé en tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties et aux taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2.. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix